



THURSDAY, MARCH 14, 1782.

JEUDI, le 14 MARS, 1782.

THE TEMPLE OF HAPPINESS. A VISION.

AS the desire of happiness is the governing principle of our nature, it is not to be wondered at, that mankind should endeavour to attain it, by pursuing every imaginable path, that can lead to it. But alas! such is the weakness of our limited understandings, such is the blindness of our corrupt imagination; that we defeat those very ends by which we might arrive at it. The very objects we were most certain of finding it centered in, are perhaps the most distant from it, and those men who are the most earnest in the search of it, we often find the most disappointed. I was ruminating on this subject one night on my pillow, when the idea made so strong an impression on my mind, that falling into a profound sleep, the following vision presented itself to my imagination.

I thought myself in a very large plain, which was incircled by a most extensive wood. In this plain, I saw a vast multitude of people of both sexes and of all ages assembled, on a sudden they were all in motion. I enquired whither they were going; and I was informed that they all bent their steps towards the Temple of Happiness, which was situated at the extremity of the wood.

There were three vistas cut through the wood, and the multitude divided themselves into three distinct parties, each taking a different rout. The names of these three paths I found were Riches, Learning, and Contentment. I immediately joined a large croud and with them entered the road of Riches, desirous to arrive at the Temple by that avenue. Our journey for a time was pleasant and we travelled on in high spirits, with a certainty of success. But, behold! we had not proceeded far, when we could discern dreary prospects, frightful precipices, and horrid gulphs. There were also ugly fiends of most tremendous forms, who seized my unfortunate companions, or dashed them down the dreadful precipices, and plunged them headlong into the horrid gulphs. These loathsome spectres were Ambition, Envy, Covetousness, and Self-love. I started back affrighted, and was in the utmost apprehension of perishing, when a damsel of a most serene aspect, came to my relief, and led me back to the plain, from whence I set out; her name was COMPLACENCY: I expressed my sincere gratitude to her for my preservation, when she thus accosted me.—“Stranger, says she, you have escaped the greatest danger, for such of those unhappy wretches, as have survived the gulphs and precipices, will arrive at a Temple which has all the external ornaments of gold and precious stones, and which their deluded imaginations will represent to them to be the true Temple of Happiness; nor will they at first perceive their error, but, alas! in the end, they will find it to be the seat of misery; here they will make their abode with biting cares and anxious disquietude.”—Here my guide forsook me, and I joined myself to another company, with whom I proceeded to the track of learning through the second opening in the wood. This path I found very difficult and narrow at the entrance. In many places obscurity, doubts, and perplexity impeded our steps, and the farther we went, the more these embarrassments increased: many of my fellow travellers perished in the attempt, some were too weak, others too unwieldy, and the rest too impatient for so intricate a journey. Here you might see some failing for want of natural abilities, and others so entangled among the briars and thorns of controversy and criticism, that they sunk down in heaps, never more to lift up their heads. Divines, poets, philosophers, and schoolmen strewed the way with their feeble carcases: and great numbers of an inferior class stumbled over their manes: it resembled a slaughter in the Iliad, or the carnage of the dæmons in Milton's Paradise Lost.

I could likewise perceive phantoms in the air, hovering over me, almost as frightful as those I saw in the road of Riches. These were Doubt, Perplexity, and Contradiction. I was now ready to give way to despair, having lost all hopes of reaching the long wished-for Temple, when the most beautiful being I ever beheld presented herself to my view. She exactly answered the description Virgil gives of Venus, *et vera incessu patuit dea*, or as Milton expresses it, “Grace was in all her steps;” her name was PRUDENCE. She saw my distress, and taking me by the hand, conducted me through a narrow, unfrequented path, into the road of contentment. This was the reverse of the two others, for the farther I proceeded the more pleasant it became. Here, instead of frightful precipices, or thorny ways, the ground was enamelled with flowers of various hues: the air was sweet, and the sky perfectly serene. I felt no weariness, no anxiety, no fear, but pursued my journey

Le TEMPLE du BONHEUR. *Vision.*

LE désir d'être heureux étant le principe qui gouverne notre nature, il n'est point étonnant que le genre humain fasse tous ses efforts pour y parvenir, en prenant toutes les voies imaginables qui puissent l'y conduire. Mais, hélas! tels sont la foiblesse de notre intelligence limitée et l'aveuglement de notre imagination dépravée que nous négligeons les véritables moyens d'y réussir. Les vrais objets qui nous paroissent les plus certains pour y parvenir, sont peut-être les plus éloignés, et les hommes les plus ardents à le chercher s'en trouvent souvent privés. En ruminant sur ce sujet une nuit la tête sur mon oreiller, il fit sur mon esprit une si forte impression, qu'étant tombé dans un profond sommeil, la vision suivante se présenta d'elle-même à mon imagination.

Je pensai être dans une vaste plaine entourée d'un bois très étendu. Je vis dans cette plaine une multitude de peuple des deux sexes et de tous âges assemblés, qui se mit tout d'un coup en mouvement. Je m'informai où il alloit, et j'appris qu'ils portoient tous leurs pas vers le Temple du Bonheur, qui étoit situé à l'extrémité du bois.

Il y avoit trois perspectives coupées dans le bois et la multitude étoit séparée en trois différentes parties, prenant chacune un différent chemin. Je sùs que ces trois différens chemins se nommoient la Richesse, la Science et le Contentement. Je joignis immédiatement une grande troupe et j'entraï avec dans le chemin de la Richesse, désirant arriver au Temple par ce chemin. Notre voyage fut pendant un tems agréable, et nous marchâmes gaiement comm'étant certains du succès. Mais nous n'avions point marché bien loin, que nous vîmes des spectres épouvantables, des précipices horribles et des gouffres affreux. Là étoient de méchantes furies d'un aspect terrible qui saisirent mes compagnons infortunés, les jetterent dans les horribles précipices, ou les plongèrent la tête la première dans les gouffres affreux. Ces spectres dégoutans étoient, l'Ambition, l'Envie, l'Avarice et l'Amour propre. Je tombai par terre tout épouvanté, et j'étois dans la plus forte crainte de périr, lorsqu'une jeune fille de l'air le plus serein vint à mon secours et me reconduisit dans la plaine d'où j'étois parti. Elle s'appelloit la Complaisance. Je lui fis mes plus sinceres remerciemens de m'avoir préservé, lorsqu'elle s'aprocha de moi, “Etranger,” me dit-elle, “vous avez échapé au plus grand danger, parce que ces malheureux qui réchaperont des gouffres et précipices arriveront à un temple dont tous les ornemens extérieurs d'or et de pierres précieuses tromperont leurs imaginations en le croiant le vrai Temple du Bonheur. Ils ne reconnoîtront point tout à coup leur erreur: mais hélas! ils ne le trouveront que l'azile de la misère. Ils y feront leur séjour accompagnés des soins les plus cuisans et des inquiétudes les plus tristes.” Mon guide alors m'abandonna, et je me joignis à une autre troupe avec laquelle j'entraï dans le chemin de la Science, le second ouvert dans le bois. Je le trouvai très difficile et étroit à son entrée, dans plusieurs endroits l'obscurité, les doutes et la perplexité retardoient notre marche, et plus nous avançons, plus les obstacles augmentoient: plusieurs de mes compagnons de voyage périrent dans l'entreprise, quelques-uns étoit trop foibles, d'autres trop péfans et les autres trop impatiens pour surmonter les difficultés du voyage, vous aurés pu voir les uns faute d'une habileté naturelle, et les autres si entortillés parmi les ronces et les épines de controverse et de critique tomber en tas sans pouvoir lever leurs têtes. Les théologiens, les philosophes et les scholastiques jonchoient le chemin de leurs foibles carcases, et un grand nombre d'une classe inférieure trebuchoient sur leurs manes; ressemblance du carnage de l'Iliade ou de celui des demons dans le Paradis Perdu de Milton.

J'y vis aussi des spectres dans l'air qui se penchoient sur moi aussi affreux que ceux que j'avois vû dans le chemin de la Richesse. C'étoient le Doute, le Perplexité et la Contradiction. J'allois tomber dans le désespoir, perdant toutes espérances d'arriver au temple si désiré, lorsqu'une beauté se présenta à ma vue, elle ressembloit parfaitement à Venus, ainsi que la dépeint Virgile, *et vera incessu patuit dea*, ou comme la peint Milton, “Les graces accompagnoient ses pas.” Elle s'appelloit la Prudence. Elle vit mon malheur, et me prenant par la main, elle me conduisit par un sentier étroit, peu fréquenté, dans le chemin du Contentement, il étoit le contraire des deux autres, très agréable, et au lieu d'affreux précipices et de chemins épineux, il étoit émaillé de fleurs de différentes couleurs, l'air y étoit suave, et le ciel étoit parfaitement serein. Je n'éprouvai aucune lassitude, aucune inquiétude ni la moindre crainte, et je poursuivis mon voyage très gaiement, lorsque comme nous avançons mon céleste guide écarta les nuages qui étoient devant moi, je vis

in the highest spirits; but as we went on my heavenly guide gradually removed from my visual nerves those mists which had before contracted them, and I could plainly discern at a small distance, the true Temple of Happiness. I now redoubled my efforts, and soon attained to the completion of all my wishes. I was not a little surpris'd to find it a plain edifice on the outside, without any artificial ornaments, but the exquisite stile of architecture attracted my notice, notwithstanding its simplicity.

I entered the temple conducted by my guide, and beheld the goddess in an erect attitude, supported by Religion on her right hand, and Virtue on her left. She had a most lovely countenance, and smiled with ineffable satisfaction on her votaries. My transports on finding myself in this delicious place cannot be expressed. But my astonishment was inconceivable to see few people in it but those of the middle, and lower classes of mankind. I expected to have found the Temple filled with crowns and scepters, stars and garters, coronets and mitres; only here and there, one of these were to be seen, who had been conducted there by the meritorious indigents whom they had protected and sheltered from worldly injuries. I was about to prostrate myself to the deity, when this effort of adoration awakened me, and the baseless fabric of the vision left behind only the faint traces I have communicated.

Authentic Account of the burning of a Gentoo Woman, at her own Request, at Azumadad.

IT being asserted by Mr. Guthrie, in his Geographical Grammer, page 536, and some other authors, that the custom of the Gentoo women burning themselves with their deceased husbands was difused in India, the following extract of a letter from Mr. Joseph Wilson, at Azumadad, (lately called Eansburgh) in the kingdom of Bengal, sufficiently proves that the custom is yet kept up and practised.

"I was last September an eye-witness to a Gentoo woman burning with her husband; and as I stood by all the time, and took notes of all that passed, you may depend upon the following narrative to be strictly true; I mean the ceremonies that were used by these people, who had always got their bread by their labour, and indeed were so very poor, that the son was obliged to go from house to house to beg fire-wood to burn with them; the richer people are more curious, and have their piles made of sweet-scented wood, called sandal, and much larger than the people I am speaking of can possibly afford."

"The account of Jananca, wife of Otram Gose, who was burnt alive with her husband, September 1, 1776, at the head of the Bazaar, at Cansbang."

"As soon as her husband was given over by the doctors, she sent for a Bramin, and declared her intentions to burn herself, son, and daughter, (which was the whole of the family together) which some neighbours endeavoured as much as possible to dissuade her from, but all to no purpose, and from that time refused eating any thing, except a few plantains, and betel-nuts; she sent for all her friends, who staid with her all night, and with whom she was very merry. In the morning the man died, and his son came to me to ask leave to burn his father and mother in the Bazaar, (or market-place) as it belongs to the plantation, and is close to my house. I told him very well; but that I should take care no force was used to make her burn against her will. He told me he was far from forcing; that he had offered her two rupees a month for life; but yet could not help saying, it would reflect an honour on his family for his mother to burn. The man was scarce cold, before he and his wife were carried upon men's shoulders, she sitting by him; and having provided herself with some couries, (small shells which go current for money here,) she distributed them amongst the populace, together with rice fried in butter and sugar, very plentifully, as she passed from her house to the place of burning; where, when she arrived, they had not begun to make the pile, so she was set down, together with her dead husband, and gave several orders to the people in making the pile, and was so far from being the least afraid, that she rejoiced much. I went up to her, and asked her, if it was her own free will and consent? She told me it was, and she was much obliged to me for giving her liberty to burn in that place, and desired I would not offer to oppose it, as she would certainly make away with herself, was she prevented. She sat there talking with her friends and neighbours, till the pile was ready, which was above an hour, and then went a little distance off, where the deceased was also carried, and were both washed with Ganges water, and clean cloaths put on them. The son of the deceased then put a painted paper crown, or case, on his father's head, of the same kind as is usual for them to wear at their marriages; and a Bramin woman brought four lamps burning, and put one of them into the woman's hand, and placed the other three round her upon the ground; all the time she held the lamp in her hand, the Bramin woman was repeating some prayers to her; which, when finished, she put a garland of flowers round her head, and then gave the son of the deceased, who was standing close by, a ring made of grass, which she put upon one of his fingers, and an earthen plate full of boiled rice and plantains mixed up together, which he immediately offered to his deceased father, putting it three times to his mouth, and then in the same manner to his mother, who did not taste it. The deceased was supported all this time, and set upon his breech close by his wife, who never spoke after this, but made three selams to her husband, by putting her hands upon the soles of his feet, and then upon her own head. The deceased was then carried away, and laid upon the pile, and his wife immediately followed, with a pot under her arm, containing twenty-one couries, twenty-one pieces of saffron, twenty-one pans for betel-nuts, and the leaf made up ready for chewing; one little piece of iron, and one piece of sandal-wood. When she got to the pile, she looked a little at her husband, who was lying upon it, and then walked seven times round it, when she stopped at his feet, and made the same obedience to him as before. She then mounted the pile without help, and laid herself down by her husband's side, putting the pot she carried with her close to his hand; which, as soon as done, she clasped her husband in her arms; and the son, who was standing ready with a wisp of straw lighted in his hand, put the blaze of it three times to his father's and mother's mouths, and then set the pile on fire all round, whilst the populace threw reeds and light wood upon them, and they were both burnt to ashes in less than an hour. I believe she soon died, for she never moved, though there was no weight upon her but what she might have easily overier, had she had any inclination. It was intirely a voluntary act; and she was as much in her senses as ever she was in her life. I forgot to mention that she had her forehead painted with red paint,

alors à une petite distance le vrai Temple du Bonheur. Je redoublai tous mes efforts et je parvins à l'accomplissement de tous mes souhaits. Je ne fus point peu surpris de trouver un édifice simple à l'extérieur, dénué d'ornemens artificiels; mais dont l'excellente architecture, quoique unie, attira mon attention.

J'entrai dans le temple conduit par mon guide, et je contemplai la déesse dans une attitude élevée, soutenue à la droite par la Religion, et à la gauche par la Vertu. Elle avoit un visage très aimable et sourioit affectueusement à ses favoris. Il m'est impossible d'exprimer la joie que je goutai dans ce délicieux endroit. Mais mon étonnement fut inconcevable d'y voir plusieurs personnes de l'état mitoyen, et même du bas peuple du genre humain. J'espérois trouver le temple rempli de diadèmes et de sceptres, d'étoiles et de jarcieres, de couronnes et de mitres; quelques-uns d'eux y étoient entrés çà et là qui y avoient été seulement conduits par d'illustres indigents qu'ils avoient protégés et garantis de la misere. J'allois me prosterner aux pieds de la déesse, les efforts que je fis pour l'adorer me reveillerent, et il ne me resta de la vision que de me ressouvenir des voies sacrées que j'ai communiquées.

Relation authentique d'une femme GENTOO qui a été brûlée à sa demande à Azumadad.

COMME Mr. Guthrie dans sa Grammaire Géographique, page 536, et quelques autres auteurs ont avancé que la coutume des femmes Gentoo de se brûler avec le corps de leurs maris, n'existoit plus dans l'Inde, l'extrait suivant d'une lettre de Mr. Joseph Wilson, à Azumadad, (nommé depuis peu Eansburg) dans le royaume de Bengal, prouve assez que cette coutume est encor en usage.

"J'ai été en Septembre dernier témoin oculaire d'une femme Gentoo qui s'est brûlée avec son mari; et comme j'y ai resté tout le tems et que j'ai mis en notes tout ce qui s'y est passé, vous pouvez être persuadé que la relation suivante est de la plus stricte vérité, je parle des cérémonies qui furent suivies par ces gens qui n'avoient gagné leur pain qu'à force de travail, et qui étoient si pauvres que leur fils fut obligé d'aller de maison en maison quêter du bois pour faire leur bûcher; le peuple plus aisé est plus curieux, et il a ses bûchers de bois de senteur, appelé sandal, et beaucoup plus grands que les gens dont je parle peuvent le faire."

"Relation de Jananca, femme de Otram Gose, qui fut brûlée vive avec son mari, le premier Septembre, 1776, à la source de Bazaar, à Cansbang."

"Aussitôt que les medecins eurent condamné son mari, elle envoya chercher un Bramin et lui déclara qu'elle vouloit se brûler avec son fils et sa fille (qui étoient toute sa famille). Les voisins firent tout ce qu'ils purent pour la dissuader, mais elle persista dans son dessein et refusa dès ce tems-là de ne manger que quelques plantains et des betel-nuts; elle envoya chercher ses amis qui restèrent toute la nuit avec elle et elle parut très gaie. Son mari mourut le matin, et son fils vint me demander la permission de brûler son pere et sa mere dans le Bazaar (ou place du marché) qui appartient à la plantation et qui est près de sa maison. Je lui dis que je le voulois bien, mais que je prendrois bien garde qu'on ne forçat sa mere à se brûler contre sa volonté. Il me répondit qu'il étoit bien éloigné de la forcer; qu'il lui avoit offert deux roupies par moi tant qu'elle vivoit; mais qu'il ne pouvoit pas cependant me cacher que ce seroit un honneur pour sa famille si sa mere se brûloit. A peine le corps du mari fut-il froid que des gens le porterent sur leurs épaules avec sa femme qui étoit assise auprès de lui; et aiant pris avec elle quelques couries (especes de coquilles qui ont cours de monnoie en cet endroit) elle les distribua au peuple avec du ris frit dans du beurre et du sucre en abondance, en allant de chez elle à l'endroit du bûcher; en y arrivant le bûcher n'étoit pas encor commencé, en sorte qu'on la mit par terre avec le corps de son mari, et elle donnoit plusieurs ordres au peuple qui faisoit le bûcher, et bien loin d'être effrayée elle se rejouissoit de ce préparatif. Je fus à elle et lui demandai si c'étoit de sa bonne volonté qu'elle se brûloit, à quoi elle me répondit qu'oui, et qu'elle m'étoit bien obligée de lui avoir permis de se brûler dans cet endroit, et elle me pria de ne faire aucunes démarches pour m'y opposer, parce qu'elle se détruiroit elle-même si on l'empêchoit de se brûler. Elle s'assit avec ses amis en attendant que le bûcher fut prêt, ce qui ne fut qu'une bonne heure après; elle se retira ensuite à une petite distance de l'endroit où elle étoit, et l'on y transporta aussi le corps de son mari; on les lava avec de l'eau du Gange, et on leur mit des habits propres. Le fils du décédé prit ensuite une couronne ou boîte de papier peint et la mit sur la tête de son pere, cette espee de couronne étoit de la même qualité que celle qu'ils ont coutume de porter à leurs mariages; une Bramine apporta ensuite quatre lampes allumées, en donna une à cette femme et mit les trois autres à terre au tour d'elle; tant qu'elle tint cette lampe, la Bramine lui récitoit quelques prieres; elle lui mit ensuite une guirlande de fleurs autour de sa tête, et donna au fils du décédé qui se tenoit auprès d'eux, un anneau d'herbes qu'elle mit à un de ses doigts et un plat de terre rempli de ris bouilli et de plantains mêlés ensemble, qu'il offrit immédiatement à son pere en l'approchant trois fois à sa bouche, et il en fit ensuite autant à sa mere qui n'en goûta point. Pendant cette cérémonie l'on supportoit le corps du défunt sur son séant auprès de sa femme qui ne parla plus dès lors, mais qui fit trois selams à son mari, en mettant ses mains sur la plante de ses pieds et en les portant ensuite sur sa propre tête. L'on emporta ensuite le corps du défunt que l'on posa sur le bûcher, et sa femme le suivit immédiatement. Elle avoit sous son bras un pot où il y avoit vingt-couries, vingt-pieces de saffron, vingt-un petits vases pour les betel-nuts, et la fenille prête à mâcher; une petite piece de fer et une piece de bois de sandal. En arrivant au bûcher elle jeta les yeux sur son mari qui étoit déjà dessus, et ensuite elle fit sept fois le tour du bûcher; elle s'arrêta alors à ses pieds et lui fit la même cérémonie qu'apparavant. Elle monta ensuite sur le bûcher sans l'aide de personne, et se coucha à côté de son mari, en posant le pot qu'elle avoit porté avec elle près des mains du corps du défunt; aussitôt après elle embrassa son mari dans ses bras; et le fils qui se tenoit prêt avec un bouchon de paille allumée dans sa main, approcha trois fois le bout enflammé à la bouche de son pere et de sa mere, et mit ensuite le feu à l'entour du bûcher, tandis que la populace jettoit sur eux des roseaux et du petit bois, et en moins d'une heure ils furent réduits cendre. Je crois qu'elle mourut bien vite parce qu'elle ne remua pas, quoiqu'elle n'eut aucun poids sur elle qu'elle ne pût renverser aisément si elle avoit voulu. Cette action fut un acte purement volontaire; et elle étoit aussi dans son bon sens qu'elle n'avoit jamais été pendant sa vie. J'ai oublié de dire qu'elle avoit son front peint en rouge, et qu'elle en arrachoit la peinture avec ses ongles qu'elle distribuoit ensuite parmi ses amis, à qui elle donnoit aussi du betel mâché hors de sa bouche, faveur à laquelle tout le monde sembloit vouloir aspirer. Tout ce que je viens de vous écrire est, je vous assure, la vérité telle que je l'ai vu."

which she scraped off with her nails, and distributed among her friends, and also gave them chewed betel out of her mouth, for which favours every one seemed solicitous. The above, I assure you, is a true account of what I saw.

QUEBEC, MARCH 14.

On Friday last His Excellency General HALDIMAND, accompanied by several Gentlemen and his Suite, set out for Montreal.

To the PRINTER.

S I R,
Your inserting the following Question, To multiply £19-19-9. by £19-19-9. may perhaps amuse some of your Readers, and will much oblige

Your humble Servant,

ADVERTISEMENTS.

CITY and DISTRICT of }
MONTREAL. } Montreal, 4th. March 1782.

AT a Meeting of his Majesty's Commissrs. of the Peace this Day, It was found that the several Articles following were sold at Montreal at the Prices set agt. them as follows Vizt. Wheat at 5/6 per Bush. fine flour from 13/4 to 15th P Ct. Coarse whole flour from 11/8 to 12/6 p Ct.—Oats from 2/6 to 3/4 P B. Pease 5/ P B. Indian Corn 4/6 P B. There being no other article at Market the Price could not be ascertained.
By order of the Commissrs.
J. BURKE, Cs. Ps.

CITY and DISTRICT of }
MONTREAL. } Montreal, 4th. March 1782.

AT a Meeting of the said Commissrs. It was this Day ordered that the Price and afize of Bread, Should remain the same as last fixed, for one Month from this Date.
By order of the Commissrs.
J. BURKE, Cs. Ps.

POST-OFFICE, Montreal, 7th March, 1782.

JACOB KUHN, Letter Carrier to this Office, begs leave to acquaint the Publick, that he is obliged to pay for all Letters delivered to him the Day after he receives them; he therefore is under the necessity of requesting that all persons will in future pay for their Letters on delivery, otherwise he must return them to the Office, and as change is difficult to be procured their own Bons or Notes will be taken in payment.
Bureau de la poste, Montréal, le 7 Mars, 1782.

JACOB KUHN, porteur des lettres de ce bureau, prend la liberté d'informer le public qu'il est obligé de paier et rembourser les ports de lettre qu'on lui met entre les mains, le lendemain qu'il les reçoit; en conséquence il se voit dans la nécessité de prier le public pour l'avenir de paier immédiatement à la délivrance des lettres, sans quoi il les remettra au bureau, et comme le petite monnoie est rare, on prendra en paiement des bons ou billets.
JACOB KUHN.

THE Subscriber being in cash to pay a dividend to the Creditors of Jean Volant Dechamblain's Estate how soon he gets in their Accounts properly attested; he therefore informs all those who do not send in their accounts in thirty days from this date that they will be for ever excluded from any dividend from said estate.
And all those who are still indebted to the estate, and do not pay their accounts to the subscriber in the course of one Month, will be prosecuted without further notice.
Quebec, March 14, 1782. JAMES TOD, Trustee.

LE souffigné aiant entre ses mains de quoi faire un dividende entre les créanciers de la masse de Jean Volant Dechamblain, aussitôt qu'il aura leurs comptes dûment attestés; il avertit en conséquence que tous ceux qui n'envoieront point leurs comptes dans trente jours à commencer de la date du présent seront à jamais exclus de tout dividende de la dite masse.
Et que tous ceux qui doivent encor à la dite masse et qui ne paieront point leurs comptes au souffigné dans l'espace d'un mois, seront poursuivis sans plus ample avertissement.
Quebec, le 14 Mars, 1782. JAMES TOD, Syndic.

PETER DEGUIRE, alias la Roze, residing at St. Lawrence, hereby advertises the Public, that he has purchased of Jean Bte. Couvret, jun. living at said place, by deed passed the 7th of March, 1781, before Mr. Pierre Meziere and his colleague, Notaries at Montreal, a lot of ground situate at St. Lawrence aforesaid, containing three arpents in front by twenty-one in depth, joining on one side to Louis Coufinot and on the other side to François Parent, at one end to the King's high-road and at the other end behind to François Laurain, with a house, barn, stables, &c. Those who may have claims on the same by mortgage, arrears or otherwise are hereby requested to make the same known to the undersigned Advocate within three weeks from this date, on failure whereof the said Deguire, alias la Roze, will avail himself of this advertisement and complete the payment.
Montreal, March 14, 1782. F. MEZIERE, Advocate.

PIERRE DEGUIRE dit La Roze, habitant de demeurant à St. Laurent, avertit le public qu'il a acquis de Jean Bte. Couvret fils, demeurant au dit lieu une terre située aussi au même lieu, de trois arpents de front sur vingt-un de profondeur, tenant d'un côté à Louis Coufinot et d'autre côté à F. Parent, d'un bout par devant au chemin de Roi, et d'autre bout par derrière à F. Laurain, avec une maison, grange, etables, &c. et ce par Contrat passé devant Me. PIERRE MEZIERE et son confrere, Notaire à Montréal, le 7 Mars, 1781. Ceux qui prétendent sur la dite Terre, survivitudes, arriérés de Censive, hypothèques et autres droits quelconques sont priés d'en donner avis à l'Avocat souffigné, sous trois semaines de cette date, faute de quoi ledit Deguire dit la Roze, se prévaut du présent avertissement et achèvera de paier le vendeur.
Montreal le 14 Mars, 1782. F. MEZIERE, Avocat.

SECRETARY'S OFFICE, QUEBEC, 1782.

the dates of the Licences which were obtained from His Excellency the Governor and Commander in chief for the purpose of selling Spirituous Liquors, expire on the fifth day of April next. I am directed by His Excellency to give this Public Notice, that any Person or Persons presuming to sell any Spirituous Liquors or to keep a House or Houses of Public Entertainment, after the time above-mentioned, without having obtained a Licence for that purpose, will be prosecuted to the utmost rigour of the Law.
And in order to prevent, as far as possible the abuses that arise from Persons of ill Character and bad behaviour obtaining such Licence, no Licence will be granted to any Person or Persons whatever, within or about the Towns of Quebec and Montreal but to those who are recommended and approved by the Sitting Commissioners of the Peace for the time being, and their producing a Certificate thereof.
GEO. POWNALL, Secy.



QUEBEC, le 14 Mars.
Vendredi dernier Son Excellence le Général HALDIMAND, accompagné de plusieurs Messieurs et de sa Suite, est parti pour Montréal.

ADVI M P R I M E U R.

MONSIEUR,
En inserant dans votre Gazette la Question suivante, de multiplier £19-19-9. par £19-19-9. pouroit peut-être amuser quelques-uns de vos lecteurs, et vous obligerez beaucoup
Votre humble Serviteur,

AVERTISSEMENTS.

VILLE et DISTRICT de }
MONTREAL. } Montreal, le 4 Mars, 1782.

Une assemblée des Commissaires de paix tenue aujourd'hui, l'on a trouvé que le differens articles suivans se vendent à Montreal comme suit, favoir; le bled à 5/6 minot; la fine fleur de 13/4 à 15/ le cent; la grose ou la farine entiere de 11/8 à 12/6 le cent; l'avoine de 2/6 à 3/4 le minot; les pois 5/ le minot; le bléinde 4/6 le minot; l'on ne peut assurer le prix des autres articles n'en venant pas au marché.
Par ordre des Commissaires,
J. BURKE, Cs. Ps.

VILLE et DISTRICT de }
MONTREAL. } Montréal, le 4 Mars, 1782.

Une assemblée des dits Commissaires tenue ce jour, il a été ordonné que le prix et pesanteur de pain seroient les mêmes pour un mois à compter de la date des présentes que pour le mois passé.
Par ordre des Commissaires,
J. BURKE, Cs. Ps.

TOUS ceux qui ont quelques demandes à faire sur la succession de feu Capitaine Pierre Napier, sont avertis de donner leurs comptes dûment attestés, et tous ceux qui doivent à la dite succession sont requis de faire un prompt paiement à la soussignée.
S. NAPIER, Administratrice.

A Vendre par Contrat de Gré à Gré,

Une belle maison bâtie en pierres, très agréablement et commodément située dans la Basse-ville, avec de très bonnes voutes, le tout en bon état et propre pour affaires de commerce tant en gros qu'en détail.
On s'adr. siera à Madame Napier la propriétaire, qui en fera les conditions de vente.

ALL persons who have any demands on the Estate of Capt. Peter Napier, deceased, are hereby notified to give in their accounts properly attested; and all those who are indebted to the said Estate, are requested to make speedy payment to the subscriber.
S. NAPIER, Administratrix.

To be sold by private Contract,

The elegant Stone Dwelling-house, pleasantly and commodiously situate in the Lower-town, with good extensive Vaults, the whole in good repair and well calculated for the Whole-sale or Retail business.
Application to be made to Mrs. Napier the Proprietor, who will make known the conditions of the sale.

MR. BENJAMIN FROBISHER prend la liberté d'informer le public qu'il a fait de tems en tems les plus grands efforts pour tâcher de tenir en bon ordre dans le tems de l'hiver le chemin du Roi qui passe sur son emplacement situé au courant de St. Marie, mais que ça été sans nul effet, parce que la neige, par la situation du terrain, s'y ramasse par bancs et que le nombre des trains chargés qui passent et repassent continuellement rend le travail qu'il peut faire inutile. Il espere en conséquence que le public sera assez indulgent pour croire que cette partie du chemin qui est toujours mauvais, ne provient ni de la négligence ni de manque d'attention, mais seulement de l'impossibilité qu'il y a de le tenir en bon ordre.
Montreal, le 21 Fevrier, 1782.

MR. BENJA. FROBISHER begs leave to acquaint the public, that his utmost endeavours have been used from time to time to keep in good order and repair in the Winter Season, the high road leading along the lot of land he is possessed of at St. Mary's, but without effect; as from its situation the snow constantly gathers in heaps, and the number of loaded sleighs continually passing and repassing, renders all the labour he can bestow upon it to little purpose. He therefore hopes the public will be indulgent enough to believe, that this part of the road being generally so uneven, does not proceed either from his neglect, or the want of attention, but solely to the impracticability of keeping it in repair.
Montreal, February 21, 1782.

Au Village de Terrebonne il y a à vendre de Gré à Gré par le souffigné,

UNE belle fabrique de Potasse, consistante en une maison de pierres toute neuve, couverte en bardeaux, de 40 pieds de front sur 36, avec hangard de bois entouré de madiers enbousfetés, de 30 par 20 pieds, parcellle couverture, et belle cour pour y loger les bois, 5 chaudières, 6 grandes cuves, contenant 60 à 70 minots chaque, une belle pompe dont le bois est en chêne, ainsi que tous les ustencils nécessaires pour la fusite Potasse, avec toutes les cendres et bois qui pourront s'y trouver en adressant à Mr. Pierre Basse à Québec.

LOUIS BOUC.

In the Village of Terrebonne is to be sold by private Sale, by the undersigned,

A Fine Pot-ash Manufacture, consisting of a new stone house covered with shingles, 40 feet in front and 36 in depth; also a ware-house encompassed with planks, and a cover as the house, 30 by 20, and a fine yard to lodge wood, 5 cauldrons, 6 large tubs, containing between 60 or 70 bushels each, a fine pump of oak wood; also all necessary implements for said Pot-ash besides what and wood to be found by
LOUIS BOUC.

Bureau du Secrétariat, Québec, 1782.



A date des Permissions qui ont été accordées l'année dernière par Son Excellence le Gouverneur et Commandant en Chef, pour vendre des Liqueurs fortes expirant le cinq du mois d'Avril prochain, j'ai ordre de Son Excellence d'avertir le public que tous ceux qui voudront vendre aucunes Liqueurs fortes ou tenir Cabaret ou Taverne publique, après le tems ci dessus mentionné, sans en avoir obtenu une nouvelle Permission, seront poursuivis suivant toute l'arigueur des Loix.

Et afin de prévenir, autant qu'il est possible, les abus qui peuvent se glisser et provenir de particuliers mal-intentionnés et d'une mauvaise conduite qui pourraient obtenir telles Permissions, aucune ne sera accordée ni délivrée à qui que ce soit dans les villes de Québec ou de Montréal, qu'au préalable ils ne soient recommandés et approuvés par une Cour de Commissaires de paix, dont ils produiront des Certificats.

(Signé) GEO. POWNALL, Secy.

Traduit par Ordre de Son Excellence,
F. J. CUGNET, S. F.

DISTRICT of }
QUEBEC.

Monday, 4th March, 1782.

A Meeting of His Majesty's Commissioners of the Peace for the said district, It is ordered that the Shilling Loaf of white Bread do weigh three Pounds eight ounces, and the Shilling Loaf of Brown bread four pounds eight ounces; and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their Names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follows, viz.

Fine Flour 35s.—Coarse Flour 27/6.—Oats from 3s. to 3/6.

The prices of Wheat, Barley, Pease, Beans, &c. cannot be ascertained there being none at Market.
By the Court, For D. LYND Jos. DUVAL.

To be Sold by private Sale,

A P. St. André's house on the hill near the barrier. As he intends leaving soon this Country, he requires all those indebted to him to discharge their accounts before the 1st of May next, and those to whom he owes to bring theirs in. As soon as his house will be sold he will retail his goods at prime cost, till the 1st of May, and the remainder will then be dispos'd at vendue.

A Vendre de Gré à Gré,

LA Maison d'A. P. St. André dans la côte de la Basse-ville près la barrière. Comme il se propose de laisser bientôt la Province, il requiert ceux qui lui doivent de s'acquitter avant le 1. May prochain, et ceux à qui il peut devoir de lui envoyer leurs comptes. Aussitôt que sa maison sera vendue il détaillera ses marchandises au prix courant, et ce qui restera alors sera mis à l'encan.

To be let from the first of MAY next,

A Stone Bake-house, 40 feet by 16, with two large Ovens, a vault, a good cellar and garret, situate near the King's yard in St. Rock's. Application to be made to the proprietor under-signed. H. LAFORCE.

A Louer au premier de MAI,

UNE Boulangerie construite en pierre, de 40 pieds sur 16, avec deux grands fours, une voute au-dessous, bonne cave et grenier, situee dans le quartier du Palais près le Chantier du Roi; on peut s'adresser au propriétaire soussigné. H. LAFORCE.

QUEBEC, February 14, 1782.

ON the 2d day of May next will be sold by publick Auction in the Coffee-house at Montreal, that large and commodious stone House, late the property of Mr. John Thomson, Merchant, and now occupied by Mrs. Thomson; situated in Saint Paul's Street, being two stories high exclusive of garrets, the whole in good repair; vaulted cellars, good yard and well; the convenience and situation of this house for a person in the Mercantile business is so well known as to require no farther description.—At the same time will be sold a valuable lot of ground in St. Jean Baptiste Street, 30 feet in front and 68 feet in depth, joining Mr. Dobie's lot on one side and Parent's on the other, with a stable and salt-house erected thereon. The terms of Payment will be made known on the day of Sale, and immediate possession given to the purchasers by

BUCHANAN & SHANNAN, } Assignees of
ALEX. CAMPBELL, } John Thomson.

QUEBEC, le 14 Fevrier, 1782.

LE deux de Mai prochain il sera vendu à l'encan public à Montréal, cette grande et bonne maison de pierres ci-devant appartenante à Monsieur Jean Thomson, Marchand, et maintenant occupée par Madame Thomson; la dite maison située dans la rue St. Paul, à deux étages outre les greniers, le tout en bon état. Il y a des caves voutées, une bonne cour. La commodité et la situation de cette maison pour un commerçant sont si bien connues qu'il est inutile d'en donner une plus ample description.—Il sera vendu en même tems un bel emplacement dans la rue St. Jean Baptiste, de 30 pieds de front sur 68 de profondeur, joignant le terrain de Mr. Dobie d'un côté, et celui de Parent de l'autre; avec une étable et un hangard à sel y dessus construits. L'on fixera les termes du paiement le jour de la vente, et les acheteurs seront immédiatement mis en possession par

BUCHANAN & SHANNAN, } Substitués de
ALEX. CAMPBELL, } Jean Thomson.

To be SOLD in QUEBEC,

- I. **A** Lot situate in the Lower-town, about 45 feet in front on Sault-au-matelot Street, 38 feet or thereabouts at the back side, and about 45 feet in depth, French measure, over the whole extent of which is erected a range of stone building, three stories high and a garret, two large vaults, and a large gate-way into the yard; at present occupied by Mr. M'Neil.
- II. **A** Lot adjoining twenty-six feet in front by about fifty-two in depth, very suitable for a yard, on which are erected wooden houses of office and stables.
- III. **A** third Lot adjoining the second, of the same breadth, and extending in depth to the top of the Cape behind the Bishop's palace, on the whole breadth of the front whereof is built part of a stone shed four stories high, 26 feet in front by 27 in depth.

For more ample information application may be made to Mr. BERTHELOT DARTIGNY, Advocate in Quebec, who will ascertain the price and the terms and security for the payment of it.
Quebec, February 2, 1782.

TOUS ceux qui ont quelques demandes à répéter contre la succession de feu Mr. Georges Hips sont priés de produire leur comptes dûment attestés aux soussignés avant le premier jour de May prochain, sans quoi ils en seront privés.—Et tous ceux qui doivent à la dite succession sont requis de satisfaire immédiatement aux soussignés, faute de quoi ils seront poursuivis.

Quebec, le 25 Fevrier, 1782. GODFREY KING, } Administrateurs de
ISAAC ROBERTS, } la dite succession.
JOHN BARNESLEY, }

ALL those, who have any demands on the Estate of the late Mr. George Hips deceased, are requested to give in their Accounts duly attested, to the Subscribers, before the first of May next, otherwise they will be precluded; and all those who are indebted to said Estate are desired to make immediate payment to the Subscribers, on failure whereof they will be prosecuted.

Quebec, February 25, 1782.

GODFREY KING, } Administrators
ISAAC ROBERTS, } for said estate.
JOHN BARNESLEY, }

DISTRICT de }
QUEBEC.

LUNDI, le 4 Mars, 1782.

Une assemblée des Commissaires de la paix pour le dit district, il est ordonné que le pain blanc d'un shelling pèsera trois livres huit onces, et le pain bis d'un shelling pèsera quatre livres huit onces, et que les boulangers marqueront leurs pains des lettres initiales de leurs noms.

Les prix des articles ci-dessous mentionnés ont été trouvés comme suit savoir:

La fine Fleur à 35sh.—la grosse Fleur 27/6.—L'avoine de 3s. à 3/6.

L'on ne peut fixer le prix du bled, de l'orge, des pois, des feves, &c. n'en venant pas au marché.
Par la Cour, Pour D. LYND Jos. DUVAL.

A V E N D R E,

UNE Ferme située sur la riviere de l'Assomption à une demie lieue du village, contenant cinq arpens de front sur ving-cinq de profondeur, bornée en front partie à la riviere l'Assomption et partie au ruisseau du Point du Jour, et par-derrière à la hauteur de l'Assomption, avec une bonne maison en bois, des étables et autres bâtimens qui y sont en bon ordre. Le tout est bien défriché et cultivé. La prairie outre les pâturages ordinaires produit au moins tous les ans cinq mille boites de bon foin, et il y a environ trente arpens labourés prêts à être ensemencés ce printemps. Ceux qui voudront l'acheter pourront l'avoir à bonne composition en s'adressant au propriétaire Thomas Corry à l'Assomption.

TO BE SOLD,

A Farm Situate on the River l'Assomption, within half a league of the Village, containing five acres in front by twenty-five in depth; bounded in front in part by the River l'Assomption, and part by the Rivulet of Pointe du Jour, and behind by the height of l'Assomption; with a good wooden dwelling-house, barn, stables and other buildings thereon, in good condition. The whole is well laid out and cultivated. The meadow ground, exclusive of common pasturage, at least produces annually five thousand bundles of good hay, and there are about thirty acres in tillage, ready for sowing in the spring. Any person inclining to purchase the same may have it on good terms by applying to the proprietor Thomas Corry at l'Assomption.

A VENDRE à QUEBEC.

- I. **U**N emplacement situé en la Basse-ville de Québec, d'environ 35 pieds de front, mesure Française, du côté de la rue du Sault-au-matelot, d'environ 30 pieds de front du côté du Cap de l'Evêché, sur la totalité duquel est bâti un corps de maison en pierre à 3 étages, avec grenier, deux grandes voutes et un porche pour entrer dans la cour par le Cul-de-sac de la rue Notre-Dame, actuellement occupé par Messieurs Gregory & Woolley.
- II. **U**n terrain immédiat de 45 pieds de large ou environ, sur environ 52 pieds de profondeur, sur lequel est bâti en pierre et sur toute sa profondeur un corps de bâtimens à deux étages, avec grenier, une voute à deux étages et deux bons fours, le vuide de ce deuxième terrain propre d'ailleurs à servir de cour, il y a de plus un cloaque pour de latrines.
- III. **U**n troisième terrain immédiat au second de la même largeur, d'environ 45 pieds, et de profondeur jusqu'à la cime du Cap de l'Evêché, sur la largeur duquel est bâtie une partie de hangard en pierre à 4 étages de 26 à 27 pieds de profondeur. Pour plus amples éclaircissemens il faut s'adresser à Mr. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat à Québec, qui d'ailleurs traitera du prix, des termes et de la solidité du paiement.

Quebec, le 2 Fevrier, 1782.

To be SOLD in QUEBEC,

- I. **A** Lot situate in the Lower-town, of about 35 feet in front (French measure) on Sault-au-matelot Street, and about 30 feet on the side of the Cape behind the Bishop's palace, on the whole extent whereof is erected a range of stone building three stories high, with a garret, two extensive vaults, and a large gate-way into the yard by a blind alley from Notre-Dame Street; at present in the occupation of Messrs. Gregory & Woolley.
- II. **A** Lot adjoining, 45 feet broad by about 52 deep, on the whole depth whereof is constructed a range of buildings two stories high, with a garret, a vault of two stories, and two good ovens; the vacant ground of this second lot may suitably serve for a yard, and the house of office is on a common-shore.
- III. **A** third Lot adjoining the second, of the same breadth, and about 45 feet in depth, extending to the top of the Cape behind the Bishop's palace, on the breadth whereof is built part of a stone shed four stories high, 26 feet front by 27 deep. For more ample information application may be made to Mr. BERTHELOT DARTIGNY, Advocate in Quebec, who will also ascertain the price, with the conditions and security for the payment of it.
Quebec, February 2, 1782.

A VENDRE à QUEBEC.

- I. **U**N emplacement situé en la Basse-ville de Québec, d'environ 45 pieds de front du côté de la rue du Sault-au-matelot, de 38 pieds ou environ sur le derrière, et d'environ 45 pieds de profondeur, mesure Française, sur la totalité duquel est bâti un corps de maison en pierre à 3 étages, avec grenier, deux grandes voutes et un porche pour entrer dans la cour, actuellement occupé par Mr. M'Neil.
- II. **U**n terrain immédiat de 26 pieds de large sur environ 52 pieds de profondeur, propre à servir de cour, sur lequel sont bâtis en bois des latrines et des écuries.
- III. **U**n troisième terrain immédiat à ce second, de même largeur et de profondeur jusqu'à la cime du Cap de l'Evêché, sur la largeur duquel est une partie de hangard en pierre à 4 étages, de 26 à 27 pieds de profondeur. Pour plus amples éclaircissemens il faut s'adresser à Mr. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat à Québec, qui d'ailleurs traitera du prix, des termes et de la solidité du paiement.
Quebec, le 2 Fevrier, 1782.